

Réponses au questionnaire de l'UDAF

Préambule : Il n'est jamais facile de répondre à un questionnaire qui oblige à apporter des réponses fractionnées et parfois détachées du contexte global. L'engagement politique est avant tout une posture d'écoute et de respect des interlocuteurs et des acteurs économiques et sociaux. Le député se doit, avant d'adopter toute Loi, d'organiser des rencontres et de confronter les points de vue des acteurs, tant au niveau local que national, pour mesurer la faisabilité et l'acceptabilité du texte qui s'imposera à tous. Trop de Lois tuent la Loi, c'est pourquoi nous pensons que l'initiative des Lois doit revenir aux parlementaires et non au Gouvernement ni au Président de la République qui réduisent le rôle des élu-e-s et des acteurs locaux à de simples exécutants.

1) **La représentation des familles**

1.1) Quelle place accorderez-vous à la représentation familiale des UDAF dans la réforme territoriale ?

L'axe fort de notre engagement est d'associer au plus près les citoyens et leurs représentants aux décisions qui les concernent. Ainsi, pour toute proposition ou projet de loi qui impacterait les familles, nous envisageons une concertation le plus en amont possible. Par exemple, dans le cadre de notre proposition d'instaurer un service public local de l'accueil des jeunes enfants, les UDAF seraient évidemment invitées à y participer.

1.2) Vous engagez-vous à faire inscrire dans la loi l'existence et les missions des URAF ?

Nous sommes d'accord avec l'importance des représentations régionales : la réforme territoriale que nous défendons repose essentiellement sur des Régions fortes, avec une organisation structurée des différents partenaires locaux au même niveau pour encourager les concertations avec tous les acteurs économiques et sociaux.

2) **Les grands principes de la politique familiale**

2.1) Comment garantirez-vous le principe de compensation de la charge de l'enfant, que ce soit sur le plan fiscal ou sur le plan des prestations familiales ?

Nous ne remettons pas en cause le principe de compensation mais nous souhaitons le rendre plus équitable pour les familles aux revenus les plus faibles : par exemple, le plafonnement du montant de la déduction fiscale en fonction du nombre de parts qui tend, selon nous, à favoriser les familles aux plus hauts revenus ; par ailleurs nous voudrions limiter les effets de seuil liés à l'application des quotients familiaux pour éviter les ruptures brutales de ressources des familles.

2.2) De plus en plus de familles renoncent aux soins du fait de la baisse des remboursements : défendrez-vous la protection sociale à un haut niveau en trouvant les moyens de son financement sans en transférer les charges sur le privé ? Il nous paraît scandaleux que dans notre société des familles en soient réduites à renoncer aux soins. Nous devons tout mettre en œuvre pour rétablir une véritable solidarité autour de la santé. Le financement de la protection sociale est à repenser car il ne peut reposer que sur l'activité des salariés. Depuis la mise en place des régimes de sécurité sociale le monde du travail a beaucoup changé mais les gains de productivité et les profits n'ont pas servi à alimenter notre système de protection sociale. Ce financement ne peut en aucun cas être considéré comme une charge mais plutôt comme une épargne solidaire. que dans notre société des familles en soient réduites à renoncer aux soins.

2.2) Quels moyens comptez-vous mettre en place pour soutenir les mesures allant dans le sens de la perte d'autonomie ?

Pour financer la perte d'autonomie et la prise en charge de la dépendance, nous envisageons, en plus des recettes fiscales ordinaires, de mettre à contribution les revenus des retraités les plus prospères par une taxation des patrimoines les plus élevés (hors habitation principale), par l'alignement de leur CSG sur celle des actifs et par la suppression de l'abattement de 10%

Réponses au questionnaire de l'UDAF

des frais professionnels pour le versement de l'impôt.

Nous voulons ouvrir un vrai choix quant aux modes d'hébergements en créant d'abord des logements adaptés pour le maintien à domicile tant que cela est possible, des hébergements en structures collectives ou auto-gérée pour répondre à la diversité des besoins. Par ailleurs nous nous proposons d'augmenter le nombre de places en EHPAD publics : en nombre au moins égal au nombre de places dans le secteur privé.

3) **Envisagez-vous de créer un statut juridique du « tiers » et du « beau-parent » ?**

Oui, car nous pensons que cela correspond à l'évolution actuelle de la société. Les enfants ont besoin de protection et tout ce qui peut concourir à leur prise en charge dans des conditions satisfaisantes doit être encouragé. L'important est l'affection que l'on porte à l'enfant qu'il importe d'où elle vient pourvu qu'elle soit présente et éducatrice.

4) **Les conditions de vie quotidienne**

4.1) Pour lutter contre le surendettement des ménages, mettez-vous en place, par la loi, un registre national des crédits aux particuliers ?

Nous ne sommes pas favorables à la création de fichiers nationaux des personnes. Par ailleurs nous pensons qu'il ne faut pas abuser du recours aux Lois (actuellement 520 000 textes régissent la vie quotidienne des français et les plus fragiles restent toujours les plus vulnérables). Il faut responsabiliser les banques et les établissements ou organismes de crédits en les sanctionnant lorsqu'elles accordent des crédits inconsidérés. Sans doute faut-il, en parallèle, être plus vigilant à l'égard des familles en difficultés financières et trouver le moyen de leur venir en aide sans qu'elles aient besoin d'avoir recours au crédit. Restent les dépressifs chroniques qui justifieraient certainement un suivi particulier par des moyens à étudier en concertation avec les UDAF ou URAF.

4.2) Etes-vous favorable à la mise en place de mesures plus contraignantes pour les communes qui ne respectent pas le quota de logements sociaux ?

Oui bien sûr mais qui les mettra en œuvre si les membres du gouvernement et le Président de la République lui-même ne respectent pas les Lois existantes en la matière. Il faut donc envisager un système de sanctions financières ou d'inéligibilité indépendant du pouvoir politique.

4.3) Un grand nombre de familles est affecté par la précarité énergétique. Etes-vous d'accord pour voter un vrai tarif social de l'énergie ?

Nous proposons une tarification progressive de l'électricité, du gaz et de l'eau pour garantir à toutes et tous l'accès élémentaire à ces usages mais aussi pour favoriser les économies tout en décourageant le gaspillage.

4.4) L'accès aux soins devient difficile dans certaines régions. Soutiendrez-vous la mise en place d'un nouveau dispositif plus contraignant pour garantir aux familles une offre de soins quelque soit le territoire ou elle réside ?

Cette question pose un problème global d'aménagement du territoire. L'option politique des partis de gouvernements successifs a été de favoriser les concentrations de villes et d'agglomérations dans la même logique que les entreprises privées. Nous subissons maintenant les travers de cette politique qui privilégie la gestion comptable au détriment du développement humain. EELV défend une logique radicalement inverse pour vivre mieux il faut mailler notre territoire d'un « bouclier de services publics » pour assurer l'égalité d'accès des citoyens à l'éducation, à la justice, à la santé, à l'emploi, à l'eau et aux transports pour que notre société assure sa cohésion.

5) **L'accompagnement des familles et l'éducation**

5.1) Les familles sont attachées au libre choix de l'accueil pour leurs enfants. Vous

Réponses au questionnaire de l'UDAF

engagez-vous à maintenir le même niveau de financement public en matière d'investissement et de fonctionnement des structures d'accueil du jeune enfant ?

La meilleure réponse se trouve dans l'action que l'un et l'autre nous menons auprès de nos municipalités respectives. Le programme EELV prévoit la création de 400 000 places d'accueil de jeunes enfants pendant le quinquennat c'est dire l'importance que notre mouvement accorde à ce secteur.

5.2) Selon-vous, quelle instance doit piloter localement les politiques d'accueil du jeune enfant ?

Nous préconisons la mise en place d'un service public local de l'accueil des jeunes enfants à l'échelle des intercommunalités en coordination avec les départements ou la région selon la répartition des compétences (voir réponse 1.1).

5.3) Quels sont vos objectifs en matière de soutien à la parentalité ? Vous engagez-vous à maintenir, voir à renforcer les financements consacrés au dispositif de soutien à la parentalité ?

Au delà de la parentalité EELV s'engage résolument en faveur du principe d'égalité homme femme dans tous les domaines de la vie civile et professionnelle et ce notamment pour renforcer la prise en charge de l'éducation des enfants à égalité par chaque parent. Le congé de maternité doit être réformé au profit d'un congé pré et postnatal pour la mère, complété d'un congé d'accueil de l'enfant réparti entre chaque parent. Le congé parental serait transformé en un crédit de trois ans indemnisé à 80% à utiliser jusqu'à la majorité de l'enfant et réparti à part égale entre les 2 parents. Ces congés doivent être comptabilisés dans le calcul des retraites de manière rétroactive.

Nom du candidat : NICOLAS Gilles et Soazig ROUILLARD

Formation politique : Europe Ecologie les verts

Département : 35

Circonscription : -02